

**Avis adopté**

Séance plénière du 24 février 2026

**« Lutter contre *la précarité professionnelle* par une économie plus inclusive »**

**Déclaration du groupe CFDT**

La CFDT partage le constat posé dans cet avis : la précarité professionnelle s'est profondément transformée et touche aujourd'hui des publics de plus en plus larges, y compris beaucoup plus de personnes en emploi. Nous saluons la volonté de promouvoir une économie plus inclusive et de mieux coordonner les politiques publiques.

Cependant, la CFDT regrette que la question du travail en tant que tel n'ait pas suffisamment été placée au cœur de l'avis. En privilégiant l'angle de l'accès à l'emploi et des parcours d'insertion, cet avis passe à côté de ce que vivent concrètement les travailleurs et travailleuses au quotidien. Or, la précarité résulte aussi des conditions d'exercice du travail. Niveau de rémunération, organisation du temps de travail, contrats courts, temps partiel subi, pénibilité, reconnaissance, sens donné à l'activité professionnelle et qualité de l'emploi apparaissent trop souvent en arrière-plan. Ils constituent pourtant des leviers essentiels pour lutter durablement contre la précarité.

Pour la CFDT, une économie véritablement inclusive ne peut se limiter à mieux accompagner vers l'emploi les publics fragilisés. Elle doit également garantir des emplois de qualité, porteurs de droits, de stabilité, d'émancipation et d'évolution professionnelle.

Malgré nos réserves, la CFDT souligne l'intérêt des préconisations qui renforcent la coordination des politiques publiques, sécurisent les parcours professionnels, mobilisent les acteurs économiques et territoriaux en faveur de l'inclusion. Malgré une certaine timidité dans la rédaction, la CFDT soutient particulièrement la préconisation qui permet d'ouvrir le débat nécessaire sur la question des rémunérations trop faibles.

**La CFDT vote cet avis.**